



VILLE LA CHATRE (36400)

PLAN LOCAL d'URBANISME

Réunion du 18 JUIN 2018

COMPTE RENDU DE REUNION

Etaient présents :

- *Ville de LA CHATRE :*

Commission Urbanisme : MME BIHEL, LEUILLET, MM. PICHON(Président), MOISSINAC, M. JUDALET (Maire de LA CHATRE), M. TOUCHET (Secrétaire Général de la Mairie de La Châtre), M. MONNERIE (Directeur des Services techniques)

Etaient excusés : MM GIRAUD (Commission urbanisme), MENARD (BIA-Géo)

IMPORTANT : Le présent compte-rendu qui est diffusé, est à valider lors de la prochaine réunion.

Ordre du jour :

⇒ Travail sur un article sur les petites surfaces commerciales dans les zones U2

➤ **Déroulement Réunion**

- ✓ Monsieur Jean-Claude PICHON remercie les membres de la Commission, excuse les membres qui n'ont pas pu assister et rappelle l'ordre du jour.
- ✓ Suite à la dernière commission municipale et aux articles rédigés suite aux entretiens avec la ville de Cahors, le SDEI et l'entretien et les propositions de la DDT, Monsieur Monnerie présente son texte.
- ✓ Madame BIHEL présente à son tour son document
- ✓ La commission débat.

➤ **M. JUDALET (Maire de LA CHATRE)** rejoint la commission et explique sa vision : il est d'accord avec les idées proposées par Céline BIHEL mais explique aussi que cela peut être compliqué pour une ville comme La Châtre. Ces propositions seraient plutôt à revoir dans le cadre du PLUI.

➤ **La commission retient :**

- Dans les secteurs U2 et AU3c : les locaux de commerce de détail ou d'activité de service auront une surface minimum de 350 m² : voté à l'unanimité,
- Dans les secteurs U1c : les locaux de commerce de détail auront une surface minimum de 350m² : voté à l'unanimité mais avis défavorable de Monsieur Jean-Claude PICHON,
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le lieu de l'ex décharge des Jarriges : voté à l'unanimité.